

# Plan Régional Santé Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur 2022-2027

Plan d'actions

Avril 2024

Plan  
**Régional**  
**Santé**  
**Environnement**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
2022-2027

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b> .....	<b>1</b>
<b>Cadre d'actions</b> .....	<b>3</b>
Principe : Atténuation et adaptation au changement climatique .....	3
Vigilance : Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) .....	3
Méthode : Promotion de la démarche « une seule santé » .....	3
Cible : Territorialisation de la santé et rôle clé des collectivités.....	3
<b>Plan d'actions</b> .....	<b>5</b>
Action 1 : Promouvoir la santé environnementale auprès des <b>jeunes</b> : information, connaissances et engagement.....	5
Action 2 : Intégrer la santé environnementale dans l'exercice des <b>professionnels de santé et médico-sociaux</b> , de la diffusion des messages de prévention à la qualité de la prise en charge .....	7
Action 3 : Accompagner les <b>établissements de santé</b> dans leur adaptation au changement climatique et dans leur transition écologique .....	8
Action 4 : Accompagner l'évolution des pratiques d' <b>aménagement</b> et d' <b>urbanisme</b> pour placer la santé et l'environnement au cœur de la prise de décision.....	11
Action 5 : Réduire l'exposition des populations - en particulier des publics les plus vulnérables - à la pollution de l' <b>air extérieur</b> .....	12
Action 6 : Développer des habitats favorables à la santé : agir sur la qualité de l' <b>air intérieur</b> (QAI) .....	15
Action 7 : Anticiper et réduire les impacts sur la santé des différents usages de l' <b>eau</b> .....	18
Action 8 : Santé et <b>biodiversité</b> , de la réduction des risques à une approche fondée sur les co-bénéfices .....	20
<b>Projets structurants</b> .....	<b>24</b>
<b>Liste des acronymes</b> .....	<b>27</b>

# Préambule

Le plan régional santé environnement (PRSE) est piloté par l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Des partenaires régionaux tels que les Rectorats des académies d'Aix-Marseille et de Nice, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et l'Agence de la transition écologique (ADEME), sont co-pilotes de plusieurs actions de ce plan dans un objectif de complémentarité et de mutualisation des moyens. Le 4<sup>ème</sup> PRSE, qui sera mis en œuvre jusqu'en 2027, est complémentaire des missions de contrôle, d'expertise et d'information des services de l'Etat et des autorités locales compétentes qui visent à préserver l'environnement et la santé publique (lutte contre la pollution de l'air, contrôle sanitaire des eaux, contrôle des installations classées et ouvrages soumis à la police de l'eau, lutte contre l'insalubrité, avis sanitaires sur les projets d'aménagement, etc.).

**Objectif général : Améliorer la santé de la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par la prévention et la promotion d'environnements et de comportements sains.**

## Stratégie :

- Démontrer l'intérêt à agir en améliorant les connaissances.
- Accompagner la montée en compétences et les changements de pratiques des acteurs de terrain et la transformation des environnements.
- Créer des synergies et promouvoir des méthodes intégrées et participatives.

**Moyens envisagés :** sensibilisation, observation et amélioration des connaissances, formation, accompagnement, mise en réseau, expérimentation et évaluation.

Ce 4<sup>ème</sup> plan régional santé environnement ambitionne d'être un document **lisible et compréhensible par tous**, mettant en avant des priorités d'actions claires pour la région dans le domaine de la santé environnementale, dans un souci de mobilisation et d'implication de l'ensemble des acteurs concernés. Il se décline en huit **actions thématiques** : cinq issues du plan national santé environnement (PNSE 4) et trois relatives à des priorités spécifiques en région, identifiées à partir de données de santé environnement territorialisées et du **contexte climatique méditerranéen**. Ce plan présente également les **projets structurants** que les pilotes s'engagent à mettre en œuvre sur la période considérée avec un bilan à mi-parcours, permettant de réinterroger et redéfinir ces projets.

Le 4<sup>ème</sup> PRSE s'inscrit en totale cohérence avec la démarche de planification écologique à horizon 2040 dans laquelle la Région s'est pleinement engagée aux côtés de l'Etat. Cette démarche vise la décarbonation de l'industrie, la production d'énergies renouvelables, la sobriété foncière, la rénovation énergétique des bâtiments, les mobilités décarbonées, la préservation de la ressource en eau, la protection des forêts (plantation, incendie), et la réduction de la pollution liée aux activités portuaires. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, désignée par la Commission européenne, comme l'une des 118 régions européennes pionnières sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, élabore ainsi avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs du territoire, un plan régional de transformation

énergétique et écologique ambitieux. Le plan régional santé environnement œuvrera à mesurer ses effets sur la santé.

Ce plan est le fruit d'un **travail collaboratif** et de **co-construction**, coordonné par les pilotes et mobilisant des partenaires experts. Son élaboration s'est aussi appuyée sur une **consultation publique**, du 20 septembre au 20 octobre 2023, afin de recueillir les avis et attentes des acteurs de la région. Cette dynamique a abouti à la définition d'objectifs opérationnels pour chacune de ses huit actions. Cette démarche inclusive a été consolidée lors du **forum régional santé environnement**. L'animation, reposant sur l'**intelligence collective**, a permis d'identifier les freins et leviers à la mise en œuvre réussie de ce plan et de constituer un collectif d'acteurs issus du monde associatif, économique, académique, institutionnel et des collectivités. Ce plan régional santé environnement rassemble la **communauté santé environnement** de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se réunira de nouveau à mi-parcours et à son terme.

La **gouvernance du 4<sup>ème</sup> PRSE** s'appuiera sur un **comité de pilotage**, qui comprend un représentant du Préfet de région, de l'Agence régionale de santé et de la Région, qui chaque année dressera un bilan et un état d'avancement du plan d'actions. Instance décisionnaire, ce comité validera les orientations annuelles de cette politique. Le 4<sup>ème</sup> PRSE est un **plan évolutif** qui pourra intégrer de nouvelles orientations jusqu'en 2027. Un **comité d'animation**, composé des référents techniques des structures pilotes et, selon les sujets, leurs partenaires, sera chargé de suivre, de coordonner et d'accompagner la mise en œuvre des actions. Instance de proximité et d'interface, elle facilitera le lien entre les instances nationales du plan national santé environnement (PNSE), la gouvernance régionale et les porteurs de projets dans les territoires.

La **mise en œuvre opérationnelle** du 4<sup>ème</sup> PRSE reposera sur les **acteurs volontaires et engagés** de la communauté régionale santé environnement. L'ARS, la DREAL et la Région pourront accompagner techniquement les porteurs dans la réalisation, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets, ils mettront à leur disposition des **outils et ressources**.

Les projets seront financés dans le cadre de politiques publiques existantes. Les pilotes du plan pourront contribuer au financement de certains d'entre eux dans le cadre d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt dédiés.

Les pilotes s'engagent à réunir régulièrement les acteurs de la région pour **valoriser les projets et rendre compte de l'avancement des actions** et de leurs impacts. Ces **rendez-vous périodiques** seront aussi l'occasion pour les acteurs de la communauté régionale santé environnement de partager leurs **expériences, bonnes pratiques et connaissances**. La dynamique de ce plan régional santé environnement contribuera à sa réussite globale et à ses impacts positifs sur la santé environnementale de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

# Cadre d'actions

Les projets déployés dans ce Plan s'inscriront dans le **cadre d'actions** énoncé ci-dessous, qui guidera **leur élaboration, leur mise en œuvre et leur évaluation**.

## Principe : Atténuation et adaptation au changement climatique

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est déjà impactée par les effets du **changement climatique** : augmentation de la température atmosphérique (+ 1,5°C par rapport à 1850), intensification des épisodes météorologiques extrêmes, perturbation de la biodiversité, menace sur le cycle de l'eau, acidification des eaux marines, etc. Ces effets ont des répercussions sur la santé humaine et celle des écosystèmes. Mettre en place des actions d'atténuation et d'adaptation aux conséquences sanitaires du changement climatique représente donc une **priorité dans notre région**.

## Vigilance : Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)

Tous les groupes sociaux ne présentent pas les mêmes niveaux de vulnérabilité et d'exposition au changement climatique ni les mêmes moyens pour s'y adapter. Les actions menées au titre de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique, ne doivent pas conduire à renforcer les inégalités déjà existantes ou à en créer de nouvelles. L'**universalisme proportionné** garantit la réduction des inégalités de santé en impliquant les personnes les plus fragiles et repose sur trois leviers principaux : aller vers les usagers, favoriser leur participation pour répondre à leurs besoins et prendre en compte la personne dans sa globalité en agissant de manière transversale et coordonnée avec tous les acteurs. Les projets mis en œuvre dans le cadre du PRSE 4 seront interrogés systématiquement sur leur impact en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (effets directs, indirects et impacts des politiques mises en œuvre).

## Méthode : Promotion de la démarche « une seule santé »

Le changement climatique s'accompagnant de bouleversements majeurs de nos écosystèmes notamment dus aux pressions anthropiques sur nos milieux, il sera nécessaire de considérer de manière conjointe la santé humaine, animale/végétale et des écosystèmes. La démarche « une seule santé » (ou « one health ») permet cette **approche intégrée** (globale et multisectorielle) pour mieux prendre en compte ces interactions. Le 4<sup>ème</sup> PRSE a l'ambition de promouvoir cette démarche pour faciliter sa compréhension et son appropriation et de créer des synergies entre les différents acteurs concernés par la santé humaine, animale/végétale ou des écosystèmes : médical, vétérinaire, environnemental, politique et socio-économique.

## Cible : Territorialisation de la santé et rôle clé des collectivités

La **territorialisation des politiques de santé** est garante de leur efficacité. Les projets mis en œuvre dans le cadre de ce plan devront répondre aux spécificités des territoires en prenant en compte leurs **contextes socio-économiques, sanitaires et environnementaux**. Les

collectivités - qui disposent de leviers d'action importants pour réduire l'exposition environnementale des populations - seront encouragées à favoriser des **modes de vie** (activité physique, alimentation, etc.) et des **environnements** (aménagement du territoire, qualité de l'eau, qualité de l'air, etc.) les mieux à même de répondre aux besoins et aux attentes de plus en plus fortes des citoyens vis-à-vis de leur santé (la « santé dans toutes les politiques »). Le **contrat local de santé (CLS)** est un outil privilégié pour le portage de ces actions, il s'agit d'un engagement entre des partenaires de la santé et des collectivités qui instaure une nouvelle gouvernance des politiques locales de santé basée sur le renforcement de la coopération des signataires. Le 4<sup>ème</sup> PRSE encouragera la signature de ces contrats locaux intégrant un volet santé environnement. En encourageant cette collaboration transversale, la santé environnementale aspire à intégrer, de manière harmonieuse, les préoccupations sanitaires et environnementales dans la vie quotidienne des territoires, permettant ainsi le développement de solutions adaptées et durables.

# Plan d'actions

## Action 1: Promouvoir la santé environnementale auprès des jeunes : information, connaissances et engagement

Cette action s'appuiera sur les outils et ressources déployés au niveau national dans le cadre de [l'action 7 du PNSE 4](#).

*Selon une étude de l'Agence de la transition écologique (ADEME) réalisée en 2023, l'environnement est un sujet fondamental pour les jeunes de 15 à 25 ans<sup>1</sup>. La sensibilisation et l'information des jeunes sur les liens entre santé et environnement constituent un enjeu central afin d'en faire les adultes éclairés de demain. D'une part, il s'agit de prendre en compte la vulnérabilité des jeunes et de protéger leur santé physique et mentale face aux expositions environnementales. D'autre part, il s'agit de renforcer leurs connaissances et leur pouvoir d'agir en faveur de comportements et d'environnements favorables à la santé.*

### Evaluer la perception et les connaissances des jeunes sur les risques sanitaires liés à l'environnement au travers d'un « Baromètre jeunes santé environnement »

Il existe, à ce jour, très peu de données sur la perception des jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur des liens entre environnement et santé ainsi que sur leurs comportements dans ce domaine. Cette mesure vise à disposer de données et d'informations régionales actualisées sur le rapport des jeunes à la santé environnementale : leurs **priorités, projections, perceptions, inquiétudes et attentes, engagement collectif ou individuel, capacité de mobilisation et d'action**. Une attention particulière sera portée à l'éco-anxiété ainsi qu'aux inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS), afin de comprendre comment ces disparités impactent leur rapport à la santé environnement. Dans un contexte où les jeunes sont exposés à un flux continu d'informations dont la pertinence et la fiabilité sont parfois discutables, ce plan ambitionne d'identifier les sujets, canaux et supports, leur permettant d'avoir une vision éclairée et une compréhension des enjeux santé environnement. Ce baromètre, dont la dernière édition a été réalisée par l'Observatoire régional de la santé (ORS) en 2017<sup>2</sup>, contribuera à élaborer des campagnes d'information et de sensibilisation sur les sujets environnementaux nécessitant une prise de conscience et une mobilisation de la population régionale et en particulier des jeunes. A ce titre, un comité éditorial sera mis en place, associant entre autres des représentants des jeunes et des associations engagées sur la santé environnement.

Pilotes : ARS-Région

Indicateurs :

- Baromètre jeunes santé environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur 2024
- Nombre d'actions de communication et de valorisation sur les résultats du baromètre

### Poursuivre l'information et la sensibilisation des enfants et des jeunes

L'école, dans le cadre de la **démarche « école promotrice de la santé »**, constitue un espace

<sup>1</sup> [Les jeunes et le dialogue intergénérationnel sur l'environnement 2023 \(ADEME\)](#)

<sup>2</sup> [Baromètre santé environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017 \(ORS Paca\)](#)

à privilégier pour transmettre des informations fiables et accessibles sur la santé environnement. Pour ce faire, les personnels de l'Education nationale, médecins et infirmiers scolaires notamment, seront incités à suivre des formations afin de devenir des relais santé environnement auprès de leurs élèves.

Outre l'école, d'autres espaces et canaux d'information et de sensibilisation peuvent être utilisés. Les **professionnels de l'éducation populaire**, animateurs, travailleurs sociaux, éducateurs sportifs, etc., entretiennent une relation de proximité avec les jeunes publics et sont donc en mesure de devenir également des relais santé environnement.

Néanmoins, les réseaux sociaux constituent le canal de diffusion le plus utilisé par les jeunes (selon le baromètre régional santé environnement 2017, 76% des jeunes adultes (18-25 ans) s'informent par ce biais). Aussi, de manière complémentaire aux formations des professionnels de l'éducation et des actions de sensibilisation des jeunes, ce plan ambitionne de soutenir la **création d'un réseau social « santé environnement des jeunes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur »** dont le comité rédactionnel s'appuiera sur des acteurs de l'éducation et des représentants des jeunes.

Pilotes : ARS-Région-Rectorats

Indicateurs :

- Nombre d'élèves formés à la santé environnementale dans le cadre de l'« école promotrice de santé »
- Nombre de personnels de l'Education nationale formés à la santé environnementale
- Mise en place d'un réseau social « santé environnement des jeunes de la région Sud »

### **Favoriser et soutenir l'engagement des jeunes pour agir sur des projets en santé environnement**

La sensibilisation et la diffusion de connaissances relatives à la santé environnementale devraient favoriser l'engagement et **renforcer la volonté des jeunes d'agir pour des environnements et des comportements sains**. Il s'agit plus précisément de contribuer à leur formation, au développement de leurs compétences pour leur donner les moyens d'agir à leur échelle, à la fois pour leur planète et leur santé. Si les préoccupations environnementales sont de plus en plus source d'inquiétudes, le Plan régional santé environnement, en tant que politique publique, **doit être moteur d'engagement positif**. Pour faire des jeunes des citoyens engagés de demain sur la santé environnement, il faut leur permettre de se sentir utiles et les valoriser sur des projets ayant un impact concret et direct et donnant lieu à des actions de proximité.

A ce titre, les jeunes lycéens et étudiants, en particulier ceux issus des formations médicales, paramédicales et du travail social, pourraient être accompagnés et soutenus dans le cadre d'un **concours sur des projets en santé environnement** donnant lieu pour les lauréats à un financement et à la remise d'un prix ou d'un trophée. A ce titre, le dispositif des éco-ambassadeurs déployés dans les lycées pourrait être élargi aux étudiants du sanitaire et du social. Les instances dans lesquelles sont présents ces jeunes, comme le Parlement régional de la jeunesse, seront associées à la démarche pour identifier les sujets prioritaires, les volontés et les initiatives à soutenir.

Pilotes : Région-Rectorats

Indicateur : Nombre de projets santé environnement soutenus et récompensés



## **Action 2 : Intégrer la santé environnementale dans l'exercice des professionnels de santé et médico-sociaux, de la diffusion des messages de prévention à la qualité de la prise en charge**

*De plus en plus de pathologies trouvent leur source dans l'environnement de vie des patients, appelant à une prise en charge globale. L'intégration de la santé environnement dans l'exercice des professionnels de santé et médico-sociaux est un enjeu central. D'autant que les professionnels de santé font part d'un réel intérêt pour ce sujet, souvent exacerbé par une inquiétude profonde pour l'avenir du système de santé, face aux enjeux climatiques et environnementaux.*

*La formation des professionnels de santé à la santé environnement sur les trois dimensions, prévention, éco-conception des soins et prise en charge, est une priorité. Écoutés par les usagers du système de santé qui leur font confiance, les professionnels de santé formés joueront un rôle de relais et d'ambassadeurs pour délivrer des messages de prévention contribuant à la compréhension de la santé environnement. La formation leur permettra également d'appréhender l'impact carbone du secteur de la santé et sa nécessaire transformation écologique, à travers des modules sur l'éco-conception des soins. Enfin, cette formation devra leur apporter les connaissances nécessaires pour adapter leur prise en charge et faire évoluer leur pratique professionnelle. A noter que le volet formation devra prendre en compte la démarche "une seule santé".*

*Dans ce contexte, ce Plan se fixe comme objectif que les formations initiales du secteur de la santé, médicales, et paramédicales, proposent un enseignement solide sur les enjeux santé environnement, en particulier sur les sujets énergie-climat-santé, et qui s'adapte aux différentes filières et cursus. A ce titre, la Conférence des doyens des facultés de médecine de France a lancé le module pédagogique numérique « médecine et santé environnementale », obligatoire et ouvert à toutes les facultés de médecine depuis septembre 2023, avec la volonté de l'étendre aux autres filières du soin.*

*Concernant la formation continue, les acteurs du secteur de la santé en exercice doivent également pouvoir suivre une formation sur la santé environnement, qu'ils pourront valoriser à travers des actions de prévention, de promotion de la santé et du juste soin. L'enjeu est de parvenir à les mobiliser et à leur en faciliter l'accès.*

### **Recenser, valoriser et déployer l'offre de formation en santé environnement**

*Cette mesure s'appuiera sur les outils et ressources déployés au niveau national dans le cadre de l'[action 5 du PNSE 4](#) comme le nouveau module pédagogique numérique « médecine et santé environnementale » obligatoire, déployé depuis septembre 2023 dans les 36 facultés de médecine en France.*

*Afin de proposer ou de soutenir une offre de formation adaptée aux besoins des professionnels et futurs professionnels du secteur, le 4<sup>ème</sup> PRSE soutiendra la réalisation d'un panorama régional des formations en santé environnement, permettant un état des lieux des thématiques, des financements, des voies d'accès et des effectifs. Ce panorama identifiera en particulier les enseignements proposés en santé environnement dans les*

référentiels de formation initiale de la santé, médicale et paramédicale. Ce panorama contribuera à identifier les besoins en formation complémentaires, et les actions à mener en matière de valorisation et d'accessibilité, en lien avec les enjeux de ce plan, en particulier l'urgence climatique, la transition bas-carbone du système de santé et l'éco-conception des soins.

Pilotes : ARS-Région

Indicateur : Panorama régional des formations santé environnement

### Outiller les professionnels du premier recours et de la petite enfance

Par leur contact direct et quotidien avec la population, les professionnels de santé du premier recours sont des relais de premier plan. C'est également le cas des professionnels de la petite enfance à même de **relayer des messages de prévention** auprès des parents et futurs parents, en lien avec la **stratégie nationale des 1 000 premiers jours**.

Cette mesure entend renforcer le rôle de conseil et de prévention de ces professionnels sur les thématiques santé environnement. Deux axes d'intervention sont proposés :

- la prise en compte de la santé environnement dans les bilans prévention **aux âges clés de la vie**, en lien avec la démarche de standardisation du bilan de santé dans les écoles maternelles de la région Eval Mater<sup>3</sup> ;
- l'intégration de la thématique santé environnement dans le service sanitaire par la mise en place d'un module dédié de formation pour les apports théoriques et le déploiement de projets portés par les étudiants dans les établissements scolaires pour le volet pratique.

Pilotes : ARS-Région

Indicateurs :

- Intégration de la santé environnement dans les bilans de prévention
- Nombre d'étudiants formés à la santé environnement
- Nombre de projets déployés dans le cadre du service sanitaire

### Action 3 : Accompagner les établissements de santé dans leur adaptation au changement climatique et dans leur transition écologique

Cette action s'inscrit dans les orientations de la [feuille de route « Planification écologique du système de santé »](#).

*La modification du climat et les pressions anthropiques sur les ressources menacent notre système de santé. Cette tendance est vouée à s'accroître sur les prochaines années. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), on comptera 250 000 décès supplémentaires par an entre 2030 et 2050 attribuables aux effets du changement climatique. Il est indispensable que le secteur de la santé à l'image de tous les autres secteurs participe à la nécessaire transition écologique. A ce titre, le 4<sup>ème</sup> PRSE devra contribuer à limiter les effets du changement climatique, mieux gérer les conséquences de la dégradation des écosystèmes et des crises climatiques sur la santé des populations et les infrastructures de soin, et ainsi accompagner la résilience du système de santé.*

<sup>3</sup> Dispositif Eval Mater (ORS Paca)

*Le système de santé doit se transformer en limitant son impact sur l'environnement (pollution des eaux, expositions toxiques, etc.) et en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre. En effet, les émissions de la santé représentent entre 40 et 61 mégatonnes d'équivalents CO2 (MtCO2e), le système de santé est ainsi responsable d'environ 6,6% à 10% de l'empreinte carbone du pays. La décarbonation du secteur de la santé est une nécessité et un enjeu de santé publique. La transformation écologique de ce dernier constitue donc une priorité dans la lutte contre le changement climatique et les risques sanitaires. Le secteur de la santé doit transformer ses pratiques aujourd'hui carbonées et accroître sa résilience en plaçant la notion de sobriété au centre des pratiques de soin, en renforçant la prévention, la promotion de la santé et le juste soin.*

## **Prévenir la vulnérabilité du bâti des établissements de santé face aux effets du changement climatique**

Les conséquences du changement climatique ont des implications sur la façon dont sont conçus, rénovés et utilisés les bâtiments. Le bâti des établissements de santé est exposé en région comme sur le territoire national, à des **aléas extrêmes** - vagues de chaleur, inondations, sécheresse, épisodes de vents violents prolongés, incendies et pollutions (chimique, air, eau, sol, sonore, lumineuse) - de plus en plus préoccupants, en termes de dommages et d'évolution. A titre d'exemple, en région, 64% des établissements hospitaliers (275 établissements sur 429 au total) et 39% des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (236 Ehpad sur 599 au total), sont situés dans une zone potentiellement inondable. Ces aléas peuvent causer des dommages importants aux équipements mécaniques des hôpitaux tout en contaminant les points d'eau disponibles, ou encore endommager les équipements sur les toits et causer des dommages structurels aux bâtiments, aux réseaux de transport d'électricité et à d'autres infrastructures publiques dont le fonctionnement des établissements de santé dépend. Si les personnels de santé protègent la santé des populations avant, pendant et après la survenue de ces aléas, en étant les premiers à intervenir dans les situations d'urgence, ils sont aussi vulnérables aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes.

Cette mesure vise à sensibiliser et accompagner les établissements de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une meilleure compréhension et maîtrise de ces risques environnementaux sur le bâti. Dans le cadre du protocole d'accord sur la modernisation et l'adaptation des établissements de santé entre l'Agence régionale de santé et la Région, ces derniers seront accompagnés à la conduite de **diagnostics évaluant la vulnérabilité du bâti** et, de manière complémentaire, à l'élaboration de plans d'actions pour mieux anticiper ces risques et répondre aux enjeux d'accueil et de qualité de prise en charge des usagers.

Pilotes : ARS-Région-ADEME

Indicateurs :

- Panorama des établissements de santé
- Nombre d'études sur la vulnérabilité des bâtiments sanitaires

## Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétiques, accélérer le recours aux énergies renouvelables : mise en place d'un guichet unique pour les établissements de santé

La transformation écologique et énergétique du système de santé constitue une priorité dans la lutte contre le changement climatique et les risques sanitaires qui lui sont associés, et doit intégrer la prévention des risques liés aux contraintes d'approvisionnement et à la raréfaction des ressources. Les établissements de santé doivent se préparer à une diminution de leur approvisionnement en énergies fossiles, et en conséquence limiter leur dépendance et leur vulnérabilité vis-à-vis d'elles.

Les enjeux pour ces établissements sont aujourd'hui de mieux mesurer les consommations, de définir et de suivre des indicateurs de performance afin de s'assurer de la bonne performance énergétique des sites, d'encourager l'organisation et la promotion de la sobriété énergétique des usages. Elle vise également à favoriser l'indépendance énergétique des établissements de santé en diversifiant le mix énergétique, en accélérant le recours aux énergies renouvelables, et de récupération, selon la règle de la bonne énergie pour le bon usage : solaire thermique, géothermie, photovoltaïque en autoconsommation (via notamment l'installation d'ombrières photovoltaïques dans les parkings extérieurs), récupération de chaleur, raccordement aux réseaux de chaleur et/ou de froid.

Cette mesure vise à accompagner les établissements de santé dans l'amélioration de leur efficacité énergétique, la réduction de leur consommation et leur indépendance énergétique, par la mise en place d'un **guichet unique**. Sa mission sera d'informer, et d'accompagner les établissements de santé afin de mieux mobiliser les aides à l'ingénierie et les financements disponibles. Ce guichet pourra soutenir des outils complémentaires sur ces volets, du type **accélérateur de projets en transition énergétique**. Le réseau des 13 conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) - répartis sur l'ensemble du territoire régional pour accompagner les établissements de santé et médico-sociaux dans la réduction de leur consommation d'énergie et de leur impact environnemental – sera aussi mobilisé dans la mise en œuvre de cette mesure.

Pilotes : ARS-Région- DREAL

Indicateurs :

- Nombre d'établissements de santé accompagnés
- Nombre de projets de recours aux énergies renouvelables soutenus

## Décarboner le système de santé et développer l'éco-conception des soins : mise en place d'un dispositif d'accompagnement, de financement et de valorisation des projets

L'**éco-conception** constitue une démarche incontournable pour décarboner et renforcer le volet préventif de notre système de santé. Les achats de médicaments et réactifs et les achats de dispositifs médicaux représentent en effet plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la santé, selon le rapport du Shift project d'avril 2023. L'éco-conception des soins repose sur une évaluation des impacts environnementaux d'un programme de soins, qu'elle corrige par des propositions **alternatives plus durables visant la qualité des services médicaux fournis**. De plus, l'éco-conception des soins alliant décarbonation, prévention, promotion de la santé et juste soin, invite à interroger le fonctionnement de notre système de santé, centré sur le curatif, et favorise sa transition

vers un modèle plus préventif.

Cette mesure proposera un **dispositif global** de soutien à l'ensemble des volets d'une **démarche d'éco-conception des soins** : l'accompagnement sur la méthode, mais aussi pour sensibiliser et former les professionnels de santé à l'urgence climatique, à la transition bas-carbone et à l'éco-conception des soins, avec pour objectif de mieux appréhender l'**impact carbone des pratiques médicales** ; le financement des projets d'investissements ; la valorisation, le recensement et la capitalisation des démarches dans un objectif de transfert d'expérience et de compétence.

Cette mesure soutiendra des démarches d'éco-conception des soins, en établissement et en médecine de ville.

Un point de méthode important dans la mise en œuvre de cette mesure innovante est la mise en réseau des professionnels de santé et futurs professionnels de santé, des acteurs de la recherche et des industriels, afin de favoriser les innovations, les usages et le développement de nouveaux produits et services de santé.

Enfin, cette mesure s'articulera aux **travaux nationaux de création d'une base de données d'analyse de cycle de vie des produits de santé**, pour faciliter le développement de l'éco-conception des soins.

Pilotes : ARS-Région

Indicateur : Nombre de projets d'éco-conception des soins mis en oeuvre en région

#### **Action 4 : Accompagner l'évolution des pratiques d'aménagement et d'urbanisme pour placer la santé et l'environnement au cœur de la prise de décision**

Cette action s'appuiera sur les outils et ressources déployés au niveau national dans le cadre des actions 16 et 17 du PNSE 4 tels que la plateforme "Territoire engagé pour un environnement, une santé" animée par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : <https://territoire-environnement-sante.fr/>

*L'influence de l'environnement de vie sur la santé et le bien-être des populations est aujourd'hui bien documentée. En milieu urbain comme en milieu rural, les politiques d'aménagement du territoire ont des conséquences directes sur la santé de l'environnement et des populations. Intégrer la santé, au sens large, dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques est essentiel afin de réduire les facteurs de risques et de favoriser les co-bénéfices à la fois sur l'environnement et la santé des populations. De plus, l'importance de l'aménagement du territoire est accentuée par la crise climatique et la nécessité d'adapter les territoires à cette réalité. Afin d'engager une évolution des pratiques en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, cette action entend développer l'expertise des acteurs territoriaux par la promotion de l'urbanisme favorable à la santé et les accompagner dans la réalisation de projets transposables à d'autres territoires.*

## Promouvoir l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)

L'UFS favorise les synergies entre les actions de santé publique, les démarches de protection de l'environnement et de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique dans l'aménagement des territoires. L'UFS n'est pas une démarche ou une injonction supplémentaire, mais un moyen de prolonger et de renforcer les considérations et les efforts en faveur de la protection de l'environnement et de la qualité de vie des personnes, en offrant notamment un cadre pour comprendre et se saisir des interrelations entre : aménagements, déterminants de santé, état de santé et de l'environnement, changement climatique et inégalités sociales et territoriales de santé.

Cette mesure vise à faire connaître cette démarche aux **acteurs de l'aménagement du territoire** ; collectivités, professionnels et étudiants concernés (bâtiment, urbanisme, architecture, paysage) par exemple par le biais de la **formation initiale et continue**. L'objectif est de faire valoir la portée globale de l'UFS en tant qu'approche systémique : intégrer la santé et l'environnement dans tout projet d'aménagement tant au niveau de la planification qu'au niveau opérationnel.

Pilotes : ARS-DREAL

Indicateur : Nombre de formations à l'Urbanisme favorable à la santé

## Favoriser l'émergence de projets concrets et transposables

Considérant que l'évolution des pratiques en matière d'aménagement est facilitée par le partage des expériences et des méthodes déjà éprouvées, cette mesure vise à **accompagner les collectivités** volontaires dans l'émergence et la réalisation de projets d'aménagement intégrant la santé et le changement climatique. L'objectif est de faire monter en compétence les collectivités accompagnées mais également de sensibiliser l'ensemble des collectivités de la Provence-Alpes-Côte d'Azur en leur présentant des projets probants et facilement transposables sur leur territoire en s'appuyant sur un réseau structuré d'acteurs. Ces projets viseront notamment à limiter l'exposition des populations aux polluants atmosphériques liés aux transports urbains, à favoriser le retour de la nature en ville, à promouvoir les mobilités actives ou à lutter contre les îlots de chaleur.

Pilotes : ARS-DREAL-Région

Indicateurs :

- Nombre de contrats locaux de santé (CLS) intégrant un volet UFS signés
- Nombre de collectivités accompagnées dans la réalisation de projets d'aménagement relevant de UFS ou dans la réalisation d'évaluations d'impact en santé (EIS)

## Action 5 : Réduire l'exposition des populations - en particulier des publics les plus vulnérables - à la pollution de l'air extérieur

*La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est exposée à la pollution atmosphérique, avec des zones particulièrement touchées : les pôles urbains denses (Aix-Marseille, Avignon, Toulon, Nice, Cannes), la zone industrialo-portuaire de Fos-Berre, la zone industrielle Gardanne-Meyreuil et les grands axes routiers. Plusieurs plans d'action, tels que le plan de protection de l'atmosphère (PPA), le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le plan de déplacement mobilité (PDM), ont été élaborés et sont actuellement déployés par l'État et les collectivités,*

conformément à leurs compétences respectives. A cela s'ajoute l'enjeu majeur de décarbonation de l'industrie en région, pour lequel une politique ambitieuse d'accompagnement à la transition industrielle et énergétique de la zone Fos-Berre Gardanne-Meyreuil est menée.

Les actions de ce plan régional santé environnement sont conçues pour se coordonner avec ces plans existants et pour favoriser leur synergie. Il s'agit de réduire l'exposition des populations, en mettant l'accent particulier sur les publics les plus vulnérables. Cette démarche reflète la volonté de concertation et de complémentarité entre les différents plans d'action. Elle permet ainsi une approche intégrée visant à reconquérir et à préserver la qualité de l'air en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### Améliorer les connaissances sur les polluants atmosphériques et leurs effets sur la santé de la population

Cette mesure entend identifier et suivre les substances émergentes ou à enjeux et caractériser les émissions provenant de diverses sources (industrielles, résidentielles et transports) afin de renforcer notre compréhension des liens entre les évolutions climatiques, les comportements, les environnements et les états de santé. Il s'agira de mettre à jour la modélisation pour **l'évaluation des risques sanitaires** dans les zones industrielles de l'étang de Berre et **d'étendre la surveillance des cancers**. Des études approfondies seront également entreprises pour améliorer la connaissance des expositions dans **des territoires spécifiques** (vallée, littoral, etc.).

Cette mesure propose aussi de conforter et de valoriser les projets de recherche et d'innovation s'appuyant sur les données et la connaissance des expositions au service de l'amélioration de la prévention et des parcours de soins, comme le projet IHU-Respirea (santé respiratoire environnement et vieillissement) porté par la Fondation partenariale de l'Université Côte d'Azur sur les pathologies respiratoires. Ces nouvelles approches de la recherche et du soin contribuent à développer la médecine de demain.

Pilotes : ARS-DREAL-Région

Indicateurs :

- Nombre de substances émergentes ou à enjeux suivies
- Niveaux de concentrations en polluants issus des différents modes de transports
- Nombre d'études réalisées en lien avec des enjeux spécifiques

### Renforcer la sensibilisation du public aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé et aux bonnes pratiques pour limiter son exposition

Cette mesure a pour objectif de renforcer la **connaissance du public** sur les enjeux sanitaires associés à la qualité de l'air. Au cœur des préoccupations de la population, la mise en évidence des **enjeux de santé publique** constitue un levier significatif de mobilisation et de meilleure acceptation de politiques parfois contraignantes pour les usagers. Afin d'atteindre cet objectif, différentes initiatives pourront être déployées, notamment la mise en place d'actions et outils de formation/sensibilisation/information adaptés à la diversité des publics. Ces derniers incluent les enfants et les jeunes dans le cadre de leur scolarité, les gestionnaires des établissements d'accueil de la petite enfance, les professionnels de la santé et les populations vulnérables.

Ces messages de sensibilisation veilleront à s'adapter aux préoccupations et aux situations, notamment lors de pics de pollution liés à des facteurs tels que la chaleur, le vent, les feux de forêt, ou l'utilisation de la biomasse. L'objectif est de protéger la santé des populations en fournissant des **informations claires** et fiables, les mesures à prendre pour **réduire les risques**, en encourageant des **changements de comportements plus positifs**. En outre, cette mesure vise à évaluer l'efficacité et la pertinence des actions de sensibilisation en cours et éventuellement, de co-construire avec les publics des approches de communication plus adaptées et pertinentes.

Pilotes : ARS-DREAL

Indicateurs :

- Nombre d'actions de sensibilisation (dont actions de communication et plaidoyers) réalisées
- Nombre d'outils de sensibilisation réalisés

### Accompagner les collectivités territoriales pour améliorer la qualité de l'air et pour limiter l'exposition des populations à la pollution atmosphérique

Les attentes de la population en matière de qualité de l'air extérieure sont aujourd'hui très importantes. Les **collectivités** territoriales disposent, à leur niveau, de réels leviers pour améliorer cette qualité. Cette mesure entend encourager les collectivités dans la mise en place de politiques pour améliorer la qualité de l'air et pour limiter l'exposition des populations à la pollution atmosphérique, notamment par :

- la promotion et la mise en place de **zones à faibles émissions-mobilités** (ZFE-m) ;
- la réalisation d'**évaluations quantitatives d'impact sanitaire** (EQIS) permettant d'évaluer de manière rigoureuse et scientifique l'impact sanitaire potentiel d'un projet sur la pollution atmosphérique à l'échelle d'un territoire et ainsi de valoriser les bénéfices d'actions en faveur de la qualité de l'air ;
- le renforcement de la communication sur l'**interdiction de brûlage des déchets** verts et par la mise à disposition de **solutions alternatives** pour la population ;
- et la prise en compte de l'enjeu « air » dans les documents d'urbanisme et la planification (par exemple en éloignant les logements résidentiels des axes routiers).

Pilote : ARS

Indicateurs :

- Nombre de collectivités ayant réalisé une EQIS
- Nombre de collectivités ayant mis en place des filières de traitement alternatives au brûlage des déchets verts
- Nombre de documents d'urbanisme ou de planification prenant en compte l'enjeu air

### Intégrer les enjeux de santé dans les projets de décarbonation de l'industrie en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec un objectif de réduction de 35% des émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2030 pour l'industrie, la décarbonation de l'économie française est un enjeu majeur et prioritaire de la planification écologique pour lequel l'État, les collectivités et les entreprises se mobilisent. Grâce au plan d'investissement France 2030 d'un montant de 5,6 milliards d'euros, l'État soutient des projets pour une utilisation directe de l'électricité dans l'industrie existante, une production d'hydrogène « bas carbone » pour l'industrie, les mobilités et le développement de nouvelles filières industrielles vertes.



A l'échelle régionale, les Bouches-du-Rhône regroupent une part importante des sites industriels les plus polluants concentrant autour de l'étang-de-Berre les industries métallurgiques, pétrochimiques, de cimenterie et gazières. La zone Fos-Berre Gardanne-Meyreuil représente 22 mégatonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> (MtCO<sub>2</sub>e) (51 % des émissions régionales de GES et 16% des émissions industrielles nationales).

Pour accompagner les projets industriels Fos-Berre Gardanne-Meyreuil, une démarche collective a été engagée sous l'impulsion du Préfet des Bouches-du-Rhône, du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et de la Présidente du Département des Bouches-du-Rhône, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cette démarche a pour ambition de répondre aux forts enjeux de décarbonation, de réindustrialisation et de créations d'emplois touchant cette zone industrielle.

Le Fonds européen de transition juste, dont la Région assure le pilotage et la programmation pour le territoire des Bouches-du-Rhône, mobilise 142 millions d'euros de fonds européens pour accompagner le territoire dans sa transition climatique, grâce à une transformation profonde de son modèle industriel.

Cette mesure a pour ambition **une meilleure prise en compte des enjeux et des impacts sanitaires de la transformation de l'activité industrielle qui s'engage en région**. En effet, les activités industrielles génèrent des craintes chez les habitants, tant sur le plan environnemental que sanitaire. Les enjeux sanitaires constituent une des dix pistes d'analyse identifiées par le comité scientifique et d'experts du Laboratoire territorial industrie Fos-Berre, piste que les pilotes du PRSE souhaitent investir. A ce titre, cette mesure vise à identifier les besoins en données environnementales et de santé, les modalités de leur mobilisation et de leur valorisation permettant d'avoir une meilleure connaissance et suivi des impacts sanitaires des projets.

Dans ce cadre, une démarche collective, associant les centres ressources disposant de données (AtmoSud, Observatoire régional de la santé, etc.) sera engagée pour constituer un outil du type **catalogue de données**. Cette démarche s'inscrira dans les travaux nationaux en cours portant sur la constitution du Green data hub.

Pilotes : Région-DREAL-ADEME

Indicateur : Mise en place d'un catalogue de données en santé environnement territorialisé sur les principaux projets de décarbonation industrielle en région

## **Action 6 : Développer des habitats favorables à la santé : agir sur la qualité de l'air intérieur (QAI)**

*Les modes de vie actuels conduisent la population française à passer près de 80 % de son temps à l'intérieur de bâtiments ou dans des espaces clos tels que logements, bureaux, établissements scolaires, transports et lieux confinés culturels. Dans ces environnements clos, où de nombreuses activités humaines se déroulent, divers polluants peuvent être présents, notamment dans l'air que nous respirons. Ces polluants, de nature chimique (tels que les composés organiques volatils), biologique (comme les moisissures, bactéries et virus) et physique (particules, fibres, radon), ont des effets potentiellement néfastes sur notre santé.*

*La qualité de l'air intérieur (QAI) revêt ainsi une importance cruciale en matière de santé publique. En outre, il est essentiel de souligner le lien étroit entre la qualité de l'air intérieur et le changement climatique. Les changements climatiques influent sur la qualité de l'air à travers des phénomènes tels que l'augmentation des températures, les changements de précipitations et les événements météorologiques extrêmes, affectant la composition chimique de l'air intérieur et pouvant amplifier les risques pour la santé. Par conséquent, la compréhension et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur sont des enjeux majeurs à considérer dans le contexte plus large des défis liés au changement climatique.*

### **Sensibiliser la population à l'importance de la qualité de l'air intérieur (QAI)**

Cette mesure a pour objectif de sensibiliser la population aux **gestes simples à adopter au quotidien** en vue d'améliorer la qualité de l'air intérieur des environnements qu'elle fréquente, comme les bureaux et les logements. Pour atteindre cet objectif, des campagnes de communication seront mises en place, mettant en lumière des gestes préventifs concrets. Parallèlement, la formation d'acteurs relais, comprenant notamment le personnel de l'éducation et les professionnels médico-sociaux, sera mise en œuvre. Ces acteurs seront ensuite en mesure de transmettre de manière efficace les messages de prévention à la population.

Compte tenu de la **vulnérabilité particulière des jeunes publics**, des actions ciblées seront déployées en direction des futurs et jeunes parents, en lien avec la politique des 1 000 premiers jours. Ces actions viseront à informer et éduquer les parents sur les pratiques favorables à une bonne qualité de l'air intérieur, contribuant ainsi à protéger la santé des jeunes enfants dès les premiers stades de leur développement.

Pilote : ARS

Indicateurs :

- Nombre de campagnes de communication sur la QAI
- Nombre de formations de professionnels relais

### **Mieux prendre en charge les patients en intégrant la qualité de l'air intérieur dans la pratique médicale**

Cette mesure vise à améliorer la prise en charge des patients souffrant de **pathologies respiratoires ou allergiques** dans les **territoires les plus vulnérables** de la région, sélectionnés à partir d'indicateurs de santé et d'indicateurs socio-économiques, notamment ceux liés à la défaveur sociale.

La consolidation de cette offre de soins sera placée sous l'égide des **communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** et **maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)** qui pourront s'appuyer sur l'expertise des **conseillers habitat santé (CHS)/environnement intérieur (CEI)**. Ces professionnels diplômés sont en capacité d'établir un audit de l'environnement intérieur et de proposer des conseils concrets et personnalisés face aux risques environnementaux. Sur prescription médicale, les conseillers réalisent des visites au domicile des patients afin d'identifier les expositions problématiques pour la pathologie dont ils souffrent et les accompagnent vers la diminution, voire l'éviction, de ces expositions. Il s'agira notamment d'articuler cette offre de soins avec les bilans

prévention aux âges clés de la vie.

Pilote : ARS

Indicateurs :

- Nombre de territoires vulnérables identifiés
- Nombre de CPTS/MSP ayant déployé une offre CHS/CEI

## Accompagner les collectivités pour améliorer la qualité de l'air intérieur (QAI)

Cette mesure s'appuiera sur les outils et ressources déployés au niveau national dans le cadre de [l'action 14 du PNSE 4](#).

Dans l'objectif de protéger la santé des populations sensibles (nourrissons, enfants, etc.), la réglementation actuelle impose une surveillance de la QAI dans certains établissements recevant des publics (ERP). En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce **nouveau dispositif réglementaire** concerne les établissements accueillant des enfants (crèches, écoles, lycées, centres de loisirs notamment). La première évaluation annuelle des moyens d'aération, incluant notamment la mesure de la concentration en CO<sub>2</sub> de l'air intérieur, est à réaliser au plus tard en 2024. À compter de 2025, cette réglementation s'étendra également aux structures sociales et médico-sociales.

Cette mesure entend promouvoir les ressources/outils déployés par le niveau national pour **faciliter l'appropriation et l'application** de la réglementation par les acteurs concernés, au premier rang desquels les collectivités. Il s'agira notamment de lever les freins et de favoriser sa mise en application. De plus, ces actions contribuent également à la conformité vis-à-vis du **risque radon** pour lequel, les ERP exposés à un risque significatif devront être accompagnés et sensibilisés à l'importance de réaliser des mesures de surveillance d'exposition.

Pilote : DREAL

Indicateurs :

- Nombre de collectivités accompagnées
- Pourcentage d'établissements accueillant des enfants (crèches, écoles, lycées) engagés dans la démarche

## Prendre en compte la qualité de l'air intérieur dans la construction des bâtiments

Dans le contexte du changement climatique, cette mesure prend une importance particulière. Pour protéger la santé des populations sensibles, la réglementation actuelle impose une surveillance de la QAI dans certains établissements recevant du public (ERP), avec une extension prévue à partir de 2025 pour les structures sociales et médico-sociales. Cependant, cette surveillance ne se limite pas à ces établissements. Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) recommande que des mesures de conformité soient effectuées avant livraison des bâtiments y compris d'habitation. Ainsi, pour favoriser des habitats propices à la santé, il devient impératif d'accompagner et de former les professionnels de la construction : architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et autres acteurs du domaine. Ces professionnels, jouant un rôle essentiel de la conception à la rénovation des espaces de vie, disposent de leviers importants pour **favoriser des environnements intérieurs sains**. La qualité de l'air intérieur devient ainsi un enjeu majeur dans les pratiques de construction et de rénovation, soulignant la nécessité d'intégrer des standards et des

pratiques favorables à la santé, en considérant les défis posés par le changement climatique. Cette approche proactive contribuera à créer des environnements intérieurs plus résilients, bénéfiques à la fois pour la santé des individus et pour la lutte contre les impacts du changement climatique.

Pilote : ARS

Indicateur : Nombre de dispositifs d'accompagnement et de formations sur la QAI

## Action 7 : Anticiper et réduire les impacts sur la santé des différents usages de l'eau

*Le changement climatique a déjà des effets sur le cycle de l'eau et ces derniers seront amenés à se renforcer sur les prochaines années. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ces effets sont amplifiés par une forte pression sur la ressource en eau liée à la période de sécheresse estivale. Combinés aux pressions anthropiques, ces effets font peser des risques sur la qualité et la quantité de ressource disponible. Les impacts sanitaires et environnementaux sont nombreux: perturbation des écosystèmes et de la biodiversité, pathologies hydriques, prolifération d'agents pathogènes, etc. Face à ce constat, il est nécessaire de mettre en place des actions coordonnées tant au niveau des eaux de consommation que des eaux de baignade. Dans le cadre de la planification écologique, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (Plan Eau)<sup>4</sup> a pour objectif de garantir de l'eau de qualité pour tous et des écosystèmes préservés dans un contexte de changement climatique. Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce Plan régional santé environnement visent à s'articuler avec ce plan eau et les différentes politiques et réglementations existantes, dans une logique de complémentarité, afin de limiter les impacts sanitaires en lien avec le changement climatique et tout en s'inscrivant dans une démarche « une seule santé ».*

### Promouvoir une utilisation sobre de l'eau et accompagner le développement de l'usage des eaux non conventionnelles

Le recours aux eaux non conventionnelles (ENC), dont la définition reste à préciser, peut, dans le cadre d'une gestion territorialisée et intégrée, constituer une solution intéressante pour optimiser la disponibilité de la ressource<sup>5</sup>. Cette mesure vise ainsi à accompagner les collectivités territoriales dans une approche globale de sobriété **sur l'eau** dans leur territoire, qui s'appuie sur la réalisation de diagnostics territoriaux et d'un diagnostic régional pour le développement de l'**usage des eaux non conventionnelles** (eaux usées, eaux grises, eaux de pluie, eaux impropres à la consommation humaine (EICH)). L'enjeu pour l'usage des eaux non conventionnelles est en premier lieu de vérifier leur absence d'impact pour la santé humaine et les écosystèmes.

Cette mesure vise également l'accompagnement du développement des EICH dans les habitats collectifs et les établissements recevant du public contribuant ainsi à une utilisation durable de ces **ressources alternatives**.

Elle a également pour objectif la réalisation d'actions de sensibilisation et de campagnes de

<sup>4</sup> Plan eau

<sup>5</sup> RAPPORT CGAAER N°23059 – IGAS N°2023-040R - IGEDD N°015021-01

prévention contribuant à promouvoir la **sobriété des usages de l'eau** à destination des particuliers. Enfin, elle ambitionne d'inciter les collectivités à renforcer les contrôles sur les prélèvements d'eau pour tous les usages. Les projets veilleront à garantir une gestion responsable des ressources en eau, favorisant la préservation des écosystèmes aquatiques et assurant la durabilité des approvisionnements en eau potable.

Pilotes : ARS-DREAL-Région

Indicateurs :

- Nombre de diagnostics territoriaux réalisés pour le développement de l'usage d'eaux non conventionnelles
- Diagnostic régional réalisé pour le développement de l'usage d'eaux non conventionnelles
- Nombre d'actions de sensibilisation et de campagnes de prévention réalisées

## Préserver la qualité de l'eau distribuée

Cette mesure vise à accompagner la généralisation des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) en intégrant dans leurs objectifs les nouvelles problématiques associées au changement climatique et aux polluants émergents. Ces plans de gestion visent à recenser l'ensemble des risques tout au long du circuit de production et de distribution publique de l'eau potable et à mettre en œuvre un plan de maîtrise des risques. Les PGSSE doivent être réévalués régulièrement. Leur mise en œuvre, soutenue par l'Agence régionale de santé depuis 2019, est désormais obligatoire, et sera pleinement applicable en 2027. Les **risques émergents** (polluants organiques persistants, métabolites de pesticides) et les **pressions sur les ressources en eau** dues aux effets du changement climatique, doivent aussi être intégrés dans l'analyse des risques. De même, les pertes d'eau au cours des étapes de production, de stockage et de distribution constituent également une problématique à prendre en considération, en raison des impacts sanitaires qu'une pénurie d'eau peut générer.

Afin de garantir la qualité de l'eau distribuée, cette mesure vise également à sensibiliser aux risques sanitaires encourus et à la réglementation en vigueur les collectivités et les populations non raccordées au réseau public d'eau potable disposant de **forages et/ou de prélèvements individuels** utilisés sans traitement.

Enfin, il s'agira de réaliser des études sur l'impact de la température de l'eau et des étiages sévères sur la qualité des eaux prélevées et distribuées. Cette initiative vise à mieux comprendre les conséquences potentielles des **variations thermiques** et des **niveaux d'étiage** critiques sur la qualité des ressources en eau destinées à la distribution. En analysant ces paramètres, l'objectif est d'anticiper et de prendre des mesures proactives pour préserver la qualité de l'eau potable, même dans des conditions environnementales difficiles. Ces études contribueront à renforcer la résilience des systèmes d'approvisionnement en eau face aux défis liés au changement climatique et aux fluctuations des ressources en eau.

Pilotes : ARS-DREAL-Région

Indicateurs :

- Nombre de PGSSE réalisés
- Nombre d'actions de sensibilisation et de campagnes de prévention réalisées (auprès des mairies et des citoyens)
- Nombre d'études et analyses réalisées pour évaluer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau

## Prévenir le risque légionelles

Cette mesure s'appuiera sur les outils et ressources déployés au niveau national dans le cadre de [l'action 12 du PNSE 4](#).

*Les légionelles, des bactéries naturellement présentes dans les milieux aquatiques, peuvent représenter une menace sérieuse pour la santé humaine lorsqu'elles se multiplient dans des systèmes d'eau tels que les réseaux de distribution d'eau chaude et froide des bâtiments. L'inhalation de gouttelettes d'eau contaminées peut provoquer une infection pulmonaire potentiellement grave, connue sous le nom de légionellose. Le changement climatique, avec ses implications sur la température et les modèles météorologiques, pourrait influencer les conditions propices à la prolifération des légionelles.*

Cette mesure, vise à sensibiliser les **gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP)** aux risques sanitaires liés à la prolifération de la bactérie des légionelles et aux mesures de prévention associées. Elle pourra également concerner des actions de sensibilisation du grand public.

Pilote : ARS

Indicateur : Nombre d'actions de sensibilisation des gestionnaires d'ERP ou du grand public réalisées

### **Favoriser l'accès à des zones de baignade en milieu naturel tout en prévenant les risques sanitaires émergents**

*L'accès à des zones de rafraîchissement face aux vagues de chaleur croissantes constitue un défi majeur en Provence-Alpes-Côte d'Azur, particulièrement exposée aux canicules et aux îlots de chaleur urbains. Les baignades en eaux naturelles émergent comme une solution prometteuse, offrant des avantages similaires voire supérieurs en termes d'activités physiques, de liens sociaux, de loisirs abordables, et de connexion avec la nature. Cette transition répondrait aux défis tout en assurant l'accès nécessaire aux zones de rafraîchissement.*

L'objectif poursuivi dans le cadre de ce plan régional santé environnement est de favoriser l'essor de **nouvelles baignades en milieu naturel**. Il s'agira d'accompagner et guider les collectivités volontaires dans ces démarches et de veiller à la bonne prise en compte des enjeux de sécurité sanitaire pour les usagers, notamment concernant les risques émergents.

En effet, le changement climatique a des répercussions sur de nombreux aspects de l'environnement, y compris les milieux aquatiques. L'émergence de risques sanitaires jusqu'alors peu connus ou peu présents dans la région, tels que le développement d'organismes nuisibles comme ***Ostreopsis ovata***, nécessite une attention particulière tout en inscrivant ces actions dans la démarche « une seule santé ». Cette mesure vise à améliorer les connaissances sur ces risques et à informer la population et les parties prenantes concernées.

Pilote : ARS

Indicateur : Nombre d'études réalisées pour de nouveaux projets de baignade

## **Action 8 : Santé et biodiversité, de la réduction des risques à une approche fondée sur les**

## co-bénéfices

*La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par une biodiversité exceptionnelle, abritant 65% de la flore française. 56% de son territoire classé en tant que patrimoine naturel protégé. Cependant, cette richesse est confrontée à des pressions anthropiques : changement d'usage des sols, surexploitation des ressources naturelles, pollutions, déplacements et effets déjà visibles du changement climatique, mettant en péril cet équilibre fragile.*

*La santé des humains et celle des autres êtres vivants sont étroitement liées. Les scientifiques identifient les bienfaits du contact avec la nature pour les défenses immunitaires, le bon fonctionnement de l'organisme, la réduction du stress, le cœur, les muscles, les sens, la régulation de l'humeur, la concentration, la réduction de l'apparition de troubles mentaux comme la dépression, l'anxiété, le stress et l'hyperactivité. La biodiversité est également à la base d'une alimentation saine et variée, aidant à la prévention des maladies comme le diabète, l'hypertension artérielle et l'obésité, et à l'origine de la majorité des médicaments.*

*A contrario, la perturbation des écosystèmes et la perte de biodiversité ont des impacts majeurs sur la santé humaine par l'émergence, la transmission et la propagation de nombreuses maladies infectieuses. Par conséquent, la préservation de la biodiversité ne constitue pas seulement une responsabilité environnementale, mais revêt également un rôle déterminant pour la santé humaine et celle des écosystèmes. La démarche globale « une seule santé » souligne l'importance cruciale de maintenir un équilibre harmonieux entre la biodiversité et la santé pour assurer la durabilité des communautés régionales.*

### **Maladies vectorielles transmises par les moustiques : renforcer la mobilisation sociale et lutter contre la présence de gîtes larvaires**

Cette mesure s'appuiera sur les outils et ressources déployés au niveau national dans le cadre de l'action 11-1<sup>ère</sup> partie du PNSE 4 tels que la version actualisée du guide du Centre national d'expertise sur les vecteurs (CNEV) et du Ministère de la santé à l'attention des collectivités souhaitant mettre en œuvre une lutte contre les moustiques urbains vecteurs de dengue, de chikungunya et de zika ou encore les recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur les biocides utilisés dans le cadre de la lutte anti-vectorielle.

*Avec plus de 97% de la population vivant au contact du moustique tigre, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des régions les plus exposées aux maladies vectorielles transmises par les moustiques (arboviroses : chikungunya, dengue, Zika). La hausse des températures liée au changement climatique contribue à la prolifération des moustiques et allonge la période favorable aux activités extérieures (et donc d'exposition aux piqûres). Par ailleurs, en période touristique, la région accueille une population potentiellement moins informée sur les risques vectoriels et les conduites à tenir. L'allongement de la période d'exposition, l'augmentation de la présence des moustiques et la venue d'une population touristique moins sensibilisée augmentent donc la probabilité de transmission des maladies vectorielles (et donc le potentiel d'épidémies). Pour lutter contre ces maladies, il n'existe aujourd'hui ni vaccin recommandé ni*

*traitement antiviral spécifique. Ainsi, le contrôle des populations de moustiques<sup>6</sup> et la prévention contre leurs piqûres restent les principales solutions pour limiter le développement de ces pathologies.*

Cette mesure entend favoriser la **mobilisation sociale** et **l'éducation sanitaire** par le biais de campagnes de communication innovantes et ciblées. Elle entend également développer et fournir les outils nécessaires à des « acteurs-relais », capables de communiquer des messages de prévention auprès de la population. L'objectif est de sensibiliser les habitants de la Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que les touristes, à l'adoption de gestes simples et peu contraignants, permettant de limiter la prolifération des moustiques et de se protéger des piqûres.

Toutefois, la maîtrise de la prolifération des moustiques ne peut reposer uniquement sur la sensibilisation de la population. En effet, il sera également nécessaire de mobiliser les collectivités territoriales (y compris en cas d'épidémies) et de mener des actions de **formation et d'information** à destination des **professionnels du bâti** (architectes, urbanistes, paysagistes notamment) **et de l'aménagement** (collectivités territoriales particulièrement) sur la **lutte contre la formation de gîtes larvaires**. Il s'agira d'accompagner et de promouvoir l'engagement de ces derniers afin qu'ils intègrent la question de la lutte anti-vectorielle dans leur pratique professionnelle (par exemple via les labels de construction). L'objectif est d'aboutir à l'intégration systématique de mesures préventives dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement (de la conception à la livraison) ou des mesures correctives (repérage et suppression) dans le cadre de projets existants.

Pilote : ARS

Indicateurs :

- Nombre de projets de mobilisation sociale, d'éducation sanitaire et de lutte contre la formation de gîtes larvaires
- Nombre de nouveaux outils / campagnes de communication
- Nombre d'engagements pris dans les politiques d'entretien et d'aménagement du territoire

### **Espèces exotiques envahissantes : mieux comprendre, prévenir et lutter contre leurs impacts sur la santé et l'environnement**

Cette mesure s'appuiera sur les outils et ressources déployés au niveau national dans le cadre de [l'action 11-3ème partie du PNSE 4](#).

*Certaines espèces, animales ou végétales, exotiques envahissantes (EEE) ont des effets délétères sur la santé humaine (allergie respiratoire, risque en cas d'ingestion ou de contact cutané) et sur l'environnement (déséquilibre des écosystèmes). Avec le changement climatique et les pressions anthropiques, ces effets vont certainement s'intensifier. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ambrosie, la berce du Caucase, la fourmi électrique, les chenilles processionnaires du pin ou encore du chêne font partie de ces EEE.*

---

<sup>6</sup> La doctrine générale de l'ANSES est aujourd'hui que, pour éviter l'apparition de résistance et limiter les impacts des produits sur l'Homme et l'environnement, les méthodes non chimiques sont à privilégier dans la mesure du possible. Les traitements à l'aide d'insecticides adulticides doivent rester des moyens ponctuels, destinés à éviter la propagation de la maladie autour des foyers de contamination dans un cadre bien défini, en fonction notamment du contexte épidémiologique et des conditions locales.



Cette mesure vise à **améliorer les connaissances** sur la présence de ces espèces, ou d'espèces émergentes, dans la région. L'acquisition de données scientifiques ainsi qu'une approche transversale permettront de mieux appréhender leur implantation, de déterminer les fronts de colonisation et de mieux comprendre leurs impacts sur la santé et l'environnement. Une attention particulière sera portée à la présence des chenilles processionnaires du chêne et du pin.

En cas d'impacts vérifiés et de présence invasive nocive pour la santé humaine et planétaire avérée, cette mesure soutiendra la **mise en œuvre de plans de lutte**, à l'image des plans départementaux contre l'ambrosie déjà déployés en région. Ces derniers devront privilégier les solutions fondées sur la nature. A titre d'exemple, pour la gestion de l'ambrosie, les techniques préventives et curatives privilégient les moyens de lutte mécanique (couverture du sol, arrachage, fauchage, introduction de prédateur, etc.).

Enfin, des actions de **sensibilisation** et de prévention devront également être mises en place afin de limiter l'exposition de la population à ces espèces, en lien avec les acteurs de la surveillance et de la lutte contre leur prolifération.

Pilotes : ARS-DREAL

Indicateurs :

- Nombre d'espèces exotiques envahissantes ayant des impacts sanitaires recensés
- Rapport de synthèse sur la présence de chenille processionnaire du chêne et du pin en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Nombre d'arrêtés préfectoraux de dispositif de lutte
- Nombre de référents territoriaux désignés dans le cadre des dispositifs de lutte

## Surveiller la santé de la faune terrestre et prévenir les zoonoses

Cette mesure s'appuiera sur les outils et ressources déployés au niveau national dans le cadre de [l'action 20 du PNSE 4](#).

La surveillance de la santé de la faune terrestre dans un contexte de changement climatique est essentielle pour prévenir la propagation des zoonoses, anticiper les risques émergents et promouvoir la santé globale des écosystèmes et des populations humaines.

La structuration d'un réseau « une seule santé » contribuera à renforcer la **collaboration et le partage d'informations** entre les acteurs de la surveillance des maladies zoonotiques (Influenza aviaire, West Nile, maladies vectorielles telles que la fièvre hémorragique de Crimée Congo ou encore cryptosporidiose). Il s'agira également de mettre en place des **actions de communication coordonnées** pour **sensibiliser** les acteurs des filières animales (avicole et équine notamment) aux risques potentiels pour la santé humaine des maladies de la faune terrestre, en s'appuyant sur les campagnes de prévention déployées au niveau national.

Pilotes : DRAAF-ARS

Indicateurs :

- Nombre de procédures formalisées dans le cadre du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV)
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

## Projets structurants

La phase d'élaboration du plan régional santé environnement a donné place à une décision collective de proposer des projets structurants en santé environnement, en déclinaison des mesures prioritaires et pendant toute la durée du plan. **Coordonnés et soutenus par les pilotes, ces projets** feront l'objet d'engagements financiers, **d'un suivi et d'une valorisation auprès de la communauté régionale santé environnement.**

### Un concours des projets santé environnement portés par des jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur

S'adressant aux jeunes lycéens ou étudiants en formations médicales, paramédicales et du travail social, ce concours sur des projets en santé environnement proposera aux lauréats un financement et une séquence de valorisation via la remise d'un prix ou d'un trophée. Il permettra d'encourager les jeunes à passer à l'action, de promouvoir leur prise d'initiative et de favoriser l'exercice et l'apprentissage d'une citoyenneté active sur les enjeux de santé environnement qui les préoccupent. A ce titre, le dispositif des éco-ambassadeurs déployés dans les lycées pourrait être élargi aux étudiants du sanitaire et du social.

### Les boosters de l'urbanisme favorable à la santé : la mise en réseau des acteurs de l'Urbanisme à la santé au niveau départemental

Le 4<sup>ème</sup> plan régional santé environnement vise à impulser la création de boosters de l'urbanisme favorable à la santé, déployés par les services déconcentrés et agences de l'Etat (ARS-DREAL, DDTM, CEREMA, ADEME), en partenariat avec les acteurs de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement (agences d'urbanisme, etc.), ainsi que les collectivités territoriales engagées (communes, Départements et Etablissements publics de coopération sanitaire). Ces nouvelles approches viseront à promouvoir une planification urbaine favorable à la santé, en ciblant spécifiquement les élus et les services des collectivités.

### Un « Baromètre jeunes santé environnement » en Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2017, l'Observatoire régional de la santé (ORS) Provence-Alpes-Côte d'Azur a réalisé un Baromètre santé environnement, auprès d'un échantillon représentatif de la population régionale de 1 960 personnes âgées de 18-75 ans.

La sensibilité des Français pour les questions environnementales et climatiques augmente depuis plusieurs années, notamment chez les jeunes (A. Koschmieder et al., 2019). Dans le contexte du réchauffement climatique, de multiplication des catastrophes naturelles (incendies de forêt, inondations, etc.) au niveau national mais aussi dans notre région, de l'apparition ou réapparition de certains risques infectieux (Covid-19, chikungunya, dengue), il est vraisemblable que les perceptions et connaissances de la population relative à la qualité de l'environnement, de ses effets sur la santé, et des actions menées par divers types d'acteurs aient évolué. L'actualisation du baromètre santé environnement sera réalisée en 2024 auprès de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec un focus sur les jeunes. Cette enquête permettra d'apprécier l'évolution de leurs opinions, perceptions et connaissances ; d'évaluer la satisfaction des habitants de la région dont les jeunes vis-à-vis des informations et des politiques menées sur la santé environnement ; d'évaluer la disposition des jeunes à s'impliquer en faveur de l'environnement et leurs besoins en termes de soutien, de guidage et d'accompagnement.

### **La structuration d'un réseau régional « une seule santé »**

La démarche « une seule santé » est une approche intégrée (globale et multisectorielle) qui permet de mieux prendre en compte les interactions entre santé humaine, animale/végétale et des écosystèmes. La compréhension et l'appropriation de cette démarche nécessitent l'échange de connaissances et de compétences entre les différents acteurs concernés : médical, vétérinaire, environnemental, politique et socio-économique. Si une offre de formation « une seule santé » se développe au niveau national (dans le cadre du PNSE 4 notamment) pour les professionnels et décideurs de ces différents secteurs, et si les initiatives locales se multiplient, il n'existe pas au niveau régional d'instance interdisciplinaire réunissant l'ensemble de ces acteurs pour une mise en œuvre concrète et structurée de cette démarche. Dans ce contexte, les pilotes du PRSE 4 souhaitent initier la création d'un réseau régional « une seule santé ». Ce réseau aura vocation à s'articuler avec d'autres planifications telles que la future stratégie régionale biodiversité (SRB)<sup>7</sup> à laquelle il pourra contribuer.

### **Extension de la surveillance des cancers**

La surveillance des cancers, initiée dans le cadre l'observatoire des cancers du rein, de la vessie et des leucémies aiguës de l'adulte dans les Bouches-du-Rhône (REVELA 13), sera élargie à tous les cancers et possiblement à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour permettre la détection de clusters géographiques de surincidence des cancers chez les adultes liés à des pollutions environnementales. Un travail exploratoire de préfiguration de ce nouvel observatoire de la surveillance des cancers sera réalisé en amont pour identifier ses modalités de mise en œuvre (automatisation de la collecte de données notamment).

### **100 % des établissements de santé et médico-sociaux publics de Provence-Alpes-Côte d'Azur engagés dans l'éco-conceptions des soins**

Face à l'urgence de soutenir la décarbonation du système de santé, l'engagement des établissements de santé et médico-sociaux dans une démarche d'éco-conception des soins est une priorité. Les achats de médicaments et réactifs ainsi que les achats de dispositifs médicaux représentent en effet plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur de la santé, selon le rapport du shift project d'avril 2023.

Ce projet emblématique se traduira par la mise en place d'un dispositif global de soutien à l'ensemble des volets d'une démarche d'éco-conception des soins : l'accompagnement sur la méthode, mais aussi la sensibilisation et la formation des professionnels de santé à l'urgence climatique, à la transition bas-carbone et à l'éco-conception des soins, avec pour objectif de mieux appréhender l'impact carbone des pratiques médicales ; le financement des projets d'investissements ; la valorisation, le recensement et la capitalisation des démarches dans un objectif de transfert d'expérience et de compétence. La mise en réseau des professionnels de santé et futurs professionnels de santé, des acteurs de la recherche et des industriels, constituera un levier pour favoriser les innovations, les usages et le développement de nouveaux produits et services de santé.

### **Un Green data hub régional pour mieux mesurer les impacts sanitaires des projets de transformation industrielle en région**

La décarbonation de l'économie française est un enjeu majeur et prioritaire de la

---

<sup>7</sup> Stratégie Régionale Biodiversité approuvée par la Région par délibération n° 23-0792 du 15 décembre 2023

planification écologique.

En région, la zone Fos-Berre Gardanne-Meyreuil représente 51 % des émissions régionales de GES et 16% des émissions industrielles nationales.

Pour accompagner les projets industriels Fos-Berre Gardanne-Meyreuil, une démarche collective a été engagée sous l'impulsion du Préfet des Bouches-du-Rhône, du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et de la Présidente du Département des Bouches-du-Rhône, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence. 142 millions d'euros de fonds européens « transition juste » sont mobilisés pour accompagner ce territoire dans sa transition climatique, grâce à une transformation profonde de son modèle industriel.

Pour avoir une meilleure connaissance et suivi des impacts sanitaires de ces projets industriels, l'identification des besoins en données environnementales et de santé, des modalités de leur mobilisation et de leur valorisation, sont essentielles. Dans ce contexte, les pilotes du 4<sup>ème</sup> PRSE souhaitent s'engager sur la constitution d'un réseau réunissant les acteurs de l'observation (centres ressources tels que l'Observatoire régional de la santé (ORS), l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air AtmoSud, etc.), de la recherche et de l'innovation, réseau sur lequel ils pourront s'appuyer pour élaborer un catalogue de données. Cette démarche s'inscrira dans les travaux nationaux de création d'un Green data hub.

## Liste des acronymes

ADEME : Agence de la transition écologique  
ARS : Agence régionale de santé  
CEI : Conseiller environnement intérieur  
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement  
CHS : Conseiller habitat santé  
CLS : Contrat local de santé  
CO2 : Dioxyde de carbone  
CPTS : Communauté professionnelles territoriales de santé  
CTEES : Conseiller en transition énergétique et écologique en santé  
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer  
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt  
DREAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
EICH : Eau impropre à la consommation humaine  
EIS : Évaluation d'impact en santé  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
EQIS : Évaluation quantitative d'impact sanitaire  
ERP : Établissement recevant du public  
ISTS : Inégalités sociales et territoriales de santé  
MSP : Maison de santé pluriprofessionnelles  
OMS : Organisation mondiale de la santé  
ORS : Observatoire régional de la santé  
PCAET : Plan climat air énergie territorial  
PDM : Plan de déplacement mobilité  
PGSSE : Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau  
PNSE : Plan national santé environnement  
PPA : Plan de protection de l'atmosphère  
PRSE : Plan régional santé environnement  
QAE : Qualité de l'air extérieur  
QAI : Qualité de l'air intérieur  
SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales  
SRB : Stratégie régionale biodiversité  
UFS : Urbanisme favorable à la santé  
ZFE-m : Zone à faibles émissions-mobilités

[www.prse-paca.fr](http://www.prse-paca.fr)  
[contact@prse-paca.fr](mailto:contact@prse-paca.fr)